

Pas pour la Presse

Berne, le 14 mars 1952.

A u C o n s e i l F é d é r a l

Arg. 821. AVA.
Associations avec l'Argentine.

I.

Le dernier rapport que nous ayons eu l'honneur de vous soumettre au sujet des relations économiques avec l'Argentine date du 28 juin 1951. Le 3 juillet, vous avez autorisé l'ouverture de négociations par l'entremise de la Légation à Buenos-Aires, en admettant aussi qu'au besoin le crédit au clearing de fr. 40 millions soit maintenu en vigueur jusqu'à fin 1951.

Les pourparlers entamés par la Légation, dans le cadre de la commission mixte instituée par l'accord, n'aboutirent pas en raison de l'attitude dilatoire des autorités argentines due à la crise économique grandissante de leur pays. Il ne fut pas possible de convenir de contingents pour le second semestre 1951; en revanche les transferts financiers continuèrent. Il ne fut pas fait usage du crédit au clearing.

Le 31 décembre 1951, l'accord de 1947 et l'avenant de 1950 vinrent à échéance sans être remplacés par un nouvel accord. En effet, le Gouvernement argentin ne répondit que le 28 novembre 1951 à notre proposition d'entamer des négociations économiques qui lui avait été transmise par la Légation le 11 septembre 1951. Face à une situation économique toujours plus sérieuse, il accepta néanmoins en principe de négocier au plus tôt, mais à Buenos-Aires alors que nous avions proposé Berne. Il admettait de porter à l'ordre du jour les problèmes commerciaux et financiers en suspens devant la commission mixte en même temps que les relations à venir. Nous avons insisté pour que les pourparlers aient lieu cette fois-ci à Berne, les négociations de 1947 et de 1950 s'étant déroulées à Buenos-Aires et les perspectives de ces nouveaux pourparlers ne nous paraissant pas justifier ce déplacement. Le Gouvernement argentin, sans renoncer à Buenos-Aires comme lieu des futures négociations en raison du trop petit nombre de représentants qualifiés dont il dit disposer, fit néanmoins savoir à fin janvier dernier qu'il chargerait le chef de la délégation argentine en négociations avec l'Italie de se rendre de Rome à Berne pour une "prise de contact" avec les autorités suisses. Il laissa entrevoir que son représentant aurait probablement pour instruction de procéder à un "tour d'horizon" lui donnant l'occasion d'exposer les difficultés actuelles de l'Argentine et de se rendre compte des "facilités réciproques" auxquelles les autorités suisses pourraient en principe consentir.

Le chef de cette délégation argentine, Dr. Juncosa Seré, Directeur Général du Ministère de l'Economie, est attendu à Berne au début de la semaine prochaine, accompagné de trois autres membres de sa délégation.

II.

L'Argentine fut notre principal partenaire en Amérique latine jusqu'en 1948, passant depuis au deuxième rang derrière le Brésil. Pays de grandes ressources et sans doute de grand avenir, il reste pour la Suisse un des plus importants marchés de ce continent, une source appréciable aussi de revenus invisibles (investissements, assurances, droits de licence), un fournisseur traditionnel de produits essentiels à notre ravitaillement (céréales, matières fourragères, viande, cuirs, peaux, laine constituant en moyenne 30% de nos importations d'Argentine depuis la guerre) même s'il traverse momentanément une phase pénible. Il convient de rappeler que nous avons importé jusqu'à 382 millions d'Argentine en un an (1948) et exporté jusqu'à 175 millions (1947); pour 1951, nos importations furent de 78,5 millions, nos exportations de frs. 104 millions. Sous le régime de l'Avenant de 1950, les transferts financiers ont atteint frs. 34 millions.

Depuis plusieurs mois, l'état de nos échanges avec l'Argentine est précaire, faute de livraisons argentines suffisantes en raison d'une sécheresse désastreuse au point que l'Argentine ne pourra exporter cette année que des quantités très réduites de céréales, de matières fourragères et de viande. Elle dispose en revanche d'une bonne récolte de laine et de coton.

Le clearing suisse-argentin, caractérisé depuis plusieurs années par un fort actif en faveur de l'Argentine, ne peut plus être alimenté au même rythme. Accusant encore un solde actif de frs.s.97,4 mio à fin 1951, de frs.s.83,2 millions à fin janvier 1952, il est déjà fortement hypothéqué par les autorisations de transfert accordées pour des exportations suisses sous le régime des accords échus. Le trafic des marchandises et des paiements en est arrivé à une immobilité alarmante: les autorités argentines, faute de pouvoir alimenter le clearing suffisamment par leurs exportations (d'ailleurs souvent inabordables à cause de leur prix élevé), ne délivrent plus ni permis d'importer pour des marchandises suisses, ni autorisation de transfert pour les invisibles financiers ou commerciaux.

III.

La conclusion du "tour d'horizon" des délégués argentins sera vraisemblablement que cet arrêt dans nos échanges est pour le moment sans remède, - à moins que la Suisse ne consente à accorder un crédit ou des facilités permettant de faire le pont jusqu'aux prochaines récoltes en Argentine vers la fin de l'année.

Il nous semble indiqué de saisir l'occasion de la présence de ces délégués argentins pour faire plus qu'un tour d'horizon et essayer de les amener à maintenir au moins quelque vie dans nos échanges.

Des crédits au clearing ont déjà été accordés par le passé à l'Argentine, sans d'ailleurs être utilisés. Toutefois, il ne nous paraît guère opportun d'envisager maintenant un nouveau crédit pour sortir de

l'impasse, tant en raison des circonstances politiques et économiques actuelles en Argentine, qu'en raison de la période de haute conjoncture que nous connaissons en Suisse et qui rendrait cette idée difficilement acceptable.

Dans des circonstances plus normales, l'Argentine est pour notre ravitaillement un fournisseur d'une importance indiscutable, un marché qui ne saurait être sous-estimé pour l'écoulement de nos produits et dont dépend le sort d'une colonie suisse de plus de 10'000 personnes. Nous ne saurions donc, sans sérieux inconvénients tôt ou tard, nous en désintéresser ou nous contenter d'une attitude passive au seuil d'une période difficile. Ceci d'autant moins que nous rencontrons sur le marché argentin la concurrence de plus en plus acharnée des pays tiers. Pour ne mentionner que l'Allemagne, celle-ci, en dépit de ses propres difficultés, n'a pas reculé devant un crédit de \$ 50 millions à l'Argentine dans l'accord conclu le 27 octobre dernier.

IV.

Il faut donc, à notre avis, tenter de briser ce cercle vicieux pour maintenir, en attendant la négociation d'un nouvel accord, vers la fin de l'année dans la meilleure hypothèse, au moins un minimum d'activité dans les échanges, qu'il s'agisse du secteur commercial ou de celui des invisibles. La seule issue nous paraît être de faire au moins un geste qui ait quelque chance d'être accepté par les Argentins sans cependant entraîner pour la Suisse des risques dépassant les moyens du clearing. La solution, qui a été discutée au sein de la délégation économique permanente et en présence du représentant de l'Administration des Finances, consisterait à leur proposer ceci:

1.- La Suisse offre d'assurer le paiement par le clearing d'un contingent global* de francs 30 millions d'exportations suisses vers l'Argentine et de francs 12 millions de transferts invisibles d'Argentine en Suisse, - au total francs 42 millions - en 1952, - tout en se réservant de n'exécuter ces engagements que dans la mesure où l'Argentine tiendra les siens.

La couverture de ce montant est constituée par
 30 mio frs. effectivement disponibles au clearing
 12 mio frs. d'importations que nous avons largement les moyens d'assurer en recourant à la péréquation des prix, - ce qui est un petit montant en regard des 78,5 mio importés même en l'année défavorable 1951.
 42 mio frs. au total.

2.- En contrepartie, l'Argentine s'engage :

- a) à autoriser l'importation en 1952 de produits suisses selon liste à convenir et pour une somme globale à déterminer (proposition suisse: frs. 30 mio);
- b) à autoriser le paiement d'invisibles permettant un transfert minimum de créances financières suisses courantes (5% autonome), de droits de licence et autres invisibles (proposition suisse: frs. 9 mio);
- c) à ne pas dépasser francs 3 mio au total pour ses paiements dite "diplomatiques" au sens de l'accord échu, - cette faculté constituant d'ailleurs aussi une concession suisse à faire valoir pour aboutir à une entente;

* à concurrence

- d) à garder ouvertes pour les négociations économiques entre les deux pays, sans préjudice de ce qui précède,
- la question des contingents inutilisés d'articles "non-essentiels" prévus par l'Avenant du 3 août 1950;
 - la question des arriérés financiers;
 - la question des droits de licences arriérés.

Cette proposition, qui ne comporte que 30 mio d'exportations^{suisses}/pour l'année en cours, peut paraître bien modeste à l'égard d'un pays avec lequel notre dernier accord prévoyait 120 mio de livraisons suisses pour 12 mois. Elle doit cependant être considérée moins comme un plan d'échanges pour une année que comme un procédé technique permettant, dans des circonstances particulièrement difficiles, de maintenir si possible un minimum d'activité pour sauvegarder l'avenir. Ce programme serait aussi, s'il pouvait être admis du côté argentin, un moyen d'arriver très probablement au bout de l'année 1952 avec un clearing disposant encore de quelques disponibilités qui serviraient de base aux futures négociations.

Nous fondant sur ces considérations, nous avons l'honneur de vous

proposer :

1. d'autoriser des pourparlers avec les représentants du Gouvernement argentin et d'approuver, comme directives pour ces pourparlers, le rapport qui précède;
2. d'en charger la délégation suivante:
MM. P-H. Aubaret, Conseiller de Légation, Division du Commerce (chef de la délégation);
M^e A. Matter, Premier Secrétaire de Légation, Département Politique Fédéral;
H. Hofer, Adjoint à la Division du Commerce;
E. Stopper, Secrétaire du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich.
3. d'autoriser le chef de la délégation à faire appel, s'il le juge utile, à des experts;
4. de charger la Chancellerie Fédérale d'établir au nom du chef de la délégation un pouvoir l'autorisant à signer l'arrangement ou l'accord auxquels pourraient aboutir ces pourparlers.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Rubattel.

Extrait du procès-verbal au Département de l'économie publique (Secrétariat, Division du Commerce 15), au Département politique, au Département des finances et des douanes.

Copies à: Banque Nationale Suisse, Zurich;
Office suisse de compensation, Zurich;
Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie;
Union suisse des paysans, Brugg;

MM. Ministre Hotz; Ministre Zehnder; Dr. Homberger; M^e Matter;
Dr. P. Erni, DPF; Dr. E. Stopper, Vorort;

MM. Ministre Troendle; M^e Schaffner; Dr. Probst; At, Fy, Hf.